



Council of Europe  
European Commission



Conseil de l'Europe  
Commission européenne



Strasbourg, le 22 février 2006

CDL-UD(2006)001syn  
Or. fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

dans le cadre de  
**LA PRESIDENCE ROUMAINE DU COMITE DES MINISTRES**  
**DU CONSEIL DE L'EUROPE**  
en coopération avec  
**LE MINISTERE ROUMAIN DES AFFAIRES ETRANGERES**

**SEMINAIRE UNIDEM**

**“LES CONDITIONS PREALABLES  
A UNE ELECTION DEMOCRATIQUE”**

**Bucarest, 17-18 février 2006**  
**Hotel Howard Johnson Grand Plaza**

**CARNET DE BORD**

La Commission européenne pour la démocratie par le droit a organisé à Bucarest, les 17-18 février 2006, un séminaire UniDem sur “Les conditions préalables à une élection démocratique”. Ce colloque a été organisé dans le cadre de la présidence roumaine du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe, et en coopération avec le Ministère roumain des Affaires étrangères. Il s’inscrit dans le programme commun entre la Commission européenne et la Commission de Venise intitulé “La démocratie par des élections libres et équitables”.

Le séminaire a été ouvert par MM. Teodor Baconschi, secrétaire d’Etat, ministère des Affaires étrangères, Gianni Buquicchio, secrétaire de la Commission de Venise, Ștefan Deaconu, Conseiller présidentiel et Octavian Opriș, président de l’autorité électorale permanente.

Cet événement, auquel ont participé des membres de commissions électorales centrales, des universitaires, des politiciens et des représentants de la société civile, avait pour objectif de souligner que l’élection n’est pas un phénomène d’un jour, mais doit être située dans son contexte. Des élections vraiment démocratiques ne sont possibles que si un certain nombre de conditions préalables sont remplies, telles que le respect des droits fondamentaux, un accès équilibré aux médias et au financement, l’organisation du scrutin par un organe impartial et l’existence d’un système de recours efficace.

Hormis les deux derniers thèmes, le séminaire a traité l’ensemble des questions à résoudre avant l’élection pour en garantir le caractère régulier. Il a combiné les approches nationale et internationale. Les rapports ont ainsi porté sur :

- Le respect des droits fondamentaux, en particulier des libertés d’expression, de réunion et d’association (M. Didier Vinolas, France);
- L’accès aux médias comme condition préalable à une élection démocratique (Mme Herdis Thorgeirsdottir, Islande);
- Les méthodes d’analyse des médias lors de l’observation des élections (Mme Giovanna Maiola, Italie/Royaume-Uni);
- Le financement des campagnes électorales (M. Hans-Heinrich Vogel, Suède);
- Les questions à traiter lors de missions d’observation à long terme (M. Nikolai Vulchanov, OSCE/BIDDH);
- Le financement des campagnes électorales en Roumanie (M. Dan Hăzăparu et M. Constantin Sima, Roumanie);
- Le financement des campagnes et la réglementation de l’accès aux médias en matière référendaire (MM. Uwe Serdült et Tobias Zellweger, Suisse);
- Les chances qu’une élection soit libre et équitable : comment mesurer les conditions préalables à une élection démocratique ? (Mme Maria Gratschew, International IDEA)

Les conclusions ont été tirées par Lord Russell Johnston, ancien président de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe.